



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 13/03/2025

Le treize mars deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTÈME, Maire.

Date de convocation : 07/03/2025

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 13 - Votants : 15 dont 2 pouvoirs

Présents : M. Stéphane ENTÈME Maire, Mme Françoise MÉNARD, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Linda GABORIAU, M. Christian MAILLARD, Mme Hélène QUÉMÉRÉ Adjoints au Maire, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mme Sylvie CHATELLIER, M Vincent CAILLÉ, Mme Servane CHESNEAU, M. Benoît COUTEAU, M. Pascal BOUTON, M. Richard LOPEZ

Absents excusés : M Sébastien BESSON qui donne pouvoir à Mme Hélène QUÉMÉRÉ
Mme Gwladys BRANGER qui donne pouvoir à Mme Françoise MÉNARD

Absente non excusée : Mme RAVELEAU DUAUT Magalie (n'a pas donné de pouvoir)

Secrétaire de séance : Mme Linda GABORIAU

2025-03-13-002 - Plan de financement de la subvention de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Vu, les articles L.2334-33 et L.2334-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que, dans le cadre du projet espace santé Joséphine Thierry, il est obligatoire d'établir un plan de financement pour demander la subvention au titre de la DETR,

Considérant que les dépenses afférentes à ce projet nécessitent une enveloppe de travaux (phase 2) de 857 200 € HT, réparties comme suit :

Poste de dépenses	Montant prévisionnel des dépenses de la Commune en € HT
Réhabilitation des bâtiments existants	172 200,00 €
Aménagement extérieur	685 000,00 €
Total	857 200,00 €

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le 20/03/2025



ID : 044-214401002-20250313-20250313002-DE



Le plan prévisionnel de financement se décline de la manière suivante :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
État	DETR	150 000,00 €	17,50%
État	Fonds vert – rénovation bâtiment	200 000,00 €	23.33%
État	Fonds vert – nature en ville	15 000,00 €	1,75%
Département	Soutien au territoire	300 020,00 €	35,00%
Auto-financement			
Fonds propres		192 180,00 €	22,42 %
Total HT		857 200,00 €	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** ce plan de financement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Linda GABORIAU

Le Maire
Stéphane ENTÈME

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 044-214401002-20250313-20250313002-DE

